

Schéma Pluriannuel d'Accessibilité 2022 – 2024

L'accessibilité numérique pour les clients, salariés et partenaires en situation de handicap, constitue un pilier de l'engagement RSE du Groupe EDF pour une transformation numérique responsable et inclusive.

Il se traduit concrètement par la mise œuvre d'une politique en matière d'Accessibilité Numérique au périmètre EDF SA et par la publication du présent schéma pluriannuel d'Accessibilité Numérique.

Par ailleurs, l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'EDF d'être accessible à tous.

La gouvernance de l'accessibilité numérique

Le suivi de la mise en œuvre de la politique Accessibilité Numérique est réalisé dans le cadre du Comité de Pilotage « Numérique Responsable » d'EDF. Cette instance de gouvernance veille à la mise en œuvre de l'amélioration de l'accessibilité au sein de l'entreprise :

- des référents « accessibilité numérique » sont désignés dans les Directions et ils forment un réseau animé par la DSI d'EDF SA pour déployer la politique de l'entreprise ;
- des actions de sensibilisation et de formation ciblées sont menées auprès des salariés qui contribuent à l'accessibilité ;
- la prise en compte de l'accessibilité est favorisée à tous les niveaux de l'organisation (achats, conception, développement, formation, ...);
- le schéma pluriannuel est actualisé si besoin et les plans d'actions annuels associés sont élaborés et mis à disposition sur le site edf.fr.

Un tableau de bord comportant des indicateurs telle que la proportion de sites ayant atteint le niveau « partiellement conforme » est examiné et suivi par le Comité de Pilotage « Numérique Responsable ».

L'organisation de la mise en œuvre de la politique accessibilité numérique

La mise en œuvre d'une politique d'accessibilité numérique implique une adaptation des processus internes à l'organisation. Les éléments ci-dessous décrivent les leviers prioritaires sur lesquels EDF SA va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de ses services de communication au public en ligne.

– Les ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Les ressources humaines et financières sont mobilisées dans chaque Direction en quantité suffisante pour mettre en œuvre la politique.

– Les compétences requises dans le recrutement

Le niveau de compétence sur l'accessibilité numérique des salariés concernés est pris en compte par des exigences lors des recrutements internes et externes.

– L'acquisition de compétences

Tous les acteurs concernés par l'accessibilité numérique (les maitrises d'œuvre et d'ouvrage SI, les communicants, ...) sont sensibilisés et formés progressivement.

– Le recours aux compétences externes

Chaque fois que nécessaire, EDF SA fait appel à des intervenants externes compétents pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique d'accessibilité numérique.

À ce jour, EDF SA fait appel aux sociétés ATALAN et OCEANE pour les audits de conformité.

– La gestion de projet

Les processus de décision des nouveaux projets prennent en compte l'accessibilité numérique.

Dans la mesure du possible, le panel de salariés en situation de handicap constitué par la DRH est sollicité pour tester les nouveaux services ou sites ou applications.

– L'adaptation des clauses d'achat

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA constitue une clause contraignante et participe à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire pour les marchés concernés.

Une mise en œuvre progressive

Les services de communication au public en ligne se mettent progressivement en conformité avec le RGAA avec notamment la publication des déclarations d'accessibilité et des dispositifs d'assistance et de contact ainsi qu'un lien vers le Schéma Pluriannuel.

La trajectoire de mise en œuvre opérationnelle de cette politique d'accessibilité est définie et pilotée par chaque direction d'EDF SA concernée en privilégiant les phases de construction ou de refonte des services.

Plan d'actions 2024

Dans le but de mettre en œuvre le Schéma Pluriannuel 2022 – 2024 d'EDF SA, le présent plan d'actions 2024 est mis en œuvre autour de quatre thèmes :

1. L'organisation interne et la gouvernance

Poursuite de la mise en place du dispositif de gouvernance.

Pilotage de l'accessibilité numérique basé sur un tableau de bord	Tout au long de l'année
Animation des référents « accessibilité numérique » des Directions d'EDF	Tout au long de l'année
Maintien de la disponibilité et du niveau de compétence de nos ressources en audits et expertises dans le domaine de l'accessibilité numérique	Tout au long de l'année

2. La formation et la sensibilisation des acteurs concernés

L'accessibilité numérique doit intégrer le socle de compétences de tous les acteurs participant à l'élaboration et l'enrichissement des sites et applications mobiles.

Pérennisation des formations disponibles, mise à disposition des articles ou des événements autour de l'accessibilité numérique	T3
Sensibilisation des équipes projet dans les Directions Métier d'EDF SA	T4
Mise à jour et promotion du volet accessibilité numérique dans la boîte à Outils Numérique Responsable de l'intranet d'EDF	T2

3. Accompagnement des salariés en situation de handicap

Maintien et adaptation l'offre handicap IT	T3
Évaluation auprès des utilisateurs l'offre handicap IT (Note de 7/10 a minima)	T4

4. L'amélioration de l'accessibilité numérique des sites, des applications et des communications

Niveau d'accessibilité >50% pour 7 sites externes	T4
Poursuite et pérennisation des déclarations d'accessibilité pour 27 sites externes	T4
Audits d'accessibilité sur 10 applications métiers essentielles	T4